

**COMPTE RENDU des 2 CAPL conjointes du 08/11/2011**  
**"Listes d'aptitude B en A et liste d'aptitude C en B pour les 2 filières"**

**CAPL cadres B « LISTE D'APTITUDE au grade de CONTRÔLEUR » :**

*Les élus FO DGFIP pour la CAPL cadres B : Samuel CHRISTINE, Sébastien LIEVRE, Jean-Luc MARTIN, Anne RETO RIVIERE, Geneviève RONDEAU et Philippe VALOT*

**En préalable à cette CAPL, les 3 organisations syndicales de la DDFIP pour ce grade (FO, SOLIDAIRE, CGT) ont exigé de la Direction qu'elle nous explique clairement le nouveau fonctionnement de ces 2 CAP locales concernant les listes d'aptitude. Les nouvelles modalités de gestion de la liste d'aptitude sont finalement assez proches de celles que connaissait la filière gestion publique.**

Il ressort de cette CAPL les données suivantes :

106 collègues cadres C avait déposé leur candidature (36 de la filière fiscale et 70 de la filière gestion publique).

Les quotas de promotion pour 2012 pour la Vendée sont de 16 (8 pour la filière fiscale et 8 pour la filière gestion publique).

A l'issue des débats, 18 agents sont classés « excellents » (9 de chaque filière) et ont donc été classés par le Directeur de 1 à 18. C'est parmi cette liste que les 16 promus seront confirmés lors de la CAP centrale ces prochaines semaines. Les candidats classés lors de cette CAPL mais qui ne seront pas promus ont vocation à être reclassés dans les premiers lors de la prochaine CAPL consacrée à la liste d'aptitude en 2012.

2 autres agents (1 de chaque filière) ont été classés « très bons » et ont vocation à devenir « excellents » l'an prochain. Les 86 autres candidats sont classés dans le groupe des dossiers « à revoir » et seront réexaminés lors de la prochaine CAPL en 2012.

**VOTE de LA PARITE ADMINISTRATIVE : POUR**  
**VOTE DE LA PARITE SYNDICALE : ABSTENTION pour FO et refus de voter pour SOLIDAIRE et la CGT (ces 2 OS ne souhaitant pas participer aux discussions sur les dossiers pour la liste d'aptitude)**

Les élus FO se sont abstenus lors du vote de cette liste car comme nous l'avons affirmé dans notre déclaration liminaire, face à une sélection basée sur la subjectivité, les élus FO ne s'associeront pas dans un système de cogestion avec la Direction à la mise en concurrence des agents entre eux.

Cependant, les élus FO ont évoqué les dossiers des agents qui les avaient saisis afin d'exiger des explications claires de la Direction sur leurs candidatures.

**Nous vous encourageons pour les prochaines CAPL à nous contacter si vous souhaitez que vos dossiers individuels soient évoqués et ainsi obtenir des informations sur votre positionnement dans cette liste d'aptitude.**

**Suite aux élections, les nouveaux élus cadres B à contacter pour la défense de vos dossiers sont :**

**Jean-Luc MARTIN (BCR La Roche / Yon)**  
**Sébastien LIEVRE (SIP Recouvrement – La Roche / Yon)**

**CAPL cadres A « LISTE D'APTITUDE au grade d'INSPECTEUR » :**

*Les élus FO DGFIP 85 pour la CAPL cadres A : Stella CREPEAU, Michel ALBRESPIT et Philippe VISTOUR.*

**En préalable à cette CAPL, les 2 organisations syndicales de la DDFIP pour ce grade (FO et SOLIDAIRE) ont exigé de la Direction des explications claires concernant le nouveau fonctionnement de la liste d'aptitude.**

Il ressort de cette CAPL les données suivantes :

30 collègues cadres B avait déposé leur candidature (20 de la filière fiscale et 10 de la filière gestion publique).

Les quotas de promotion pour 2012 pour la Vendée sont de 3 (2 pour la filière fiscale et 1 pour la filière gestion publique).

A l'issu des débats, 5 contrôleurs sont classés « excellents » (3 de la filière fiscale et 2 de la filière gestion Publique). Ils ont donc été classés par le Directeur de 1 à 5. C'est parmi cette liste que les 3 promus seront confirmés lors de la

CAP centrale ces prochaines semaines. Les candidats classés lors de cette CAPL mais qui ne seront pas promus ont vocation à être reclassés dans les premiers lors de la prochaine CAPL consacrée à la liste d'aptitude en 2012.

2 autres contrôleurs (de la filière fiscale) ont été classés « très bons » et ont vocation à devenir « excellents » l'an prochain. Les 25 autres candidats sont classés dans le groupe des dossiers « à revoir » et seront réexaminés lors de la prochaine CAPL en 2012.

<b>VOTE de LA PARITE ADMINISTRATIVE : POUR</b> <b>VOTE DE LA PARITE SYNDICALE : ABSTENTION pour FO et SOLIDAIRE</b>
--

Les élus FO se sont abstenus lors du vote de cette liste. Comme nous l'avons affirmé dans notre déclaration liminaire, face à une sélection basée sur la subjectivité, les élus FO ne se sont pas associés dans un système de cogestion avec la Direction à la mise en concurrence des agents entre eux. Cependant, les élus FO ont évoqué les dossiers des agents qui les avaient saisis afin d'exiger des explications claires de la Direction sur leurs candidatures.

<b>Nous vous encourageons pour les prochaines CAPL à nous contacter si vous souhaitez que vos dossiers individuels soient évoqués et ainsi obtenir des informations sur votre positionnement dans cette liste d'aptitude.</b>
---

**Suite aux élections, les nouveaux élus cadres A à contacter pour la défense de vos dossiers sont :**

**Stella CREPEAU (SIE Les Sables d'Olonne)**

**Philippe VISTOUR (Cellule Recouvrement Forcé La Roche / Yon).**

**Nous avons rappelé dans nos déclarations liminaires (en ligne sur le site internet de la section sur ulyse 85) les principes suivants :**

*Monsieur le Président,*

*En préalable à la tenue de cette CAP locale concernant la liste d'aptitude, les représentants de FORCE OUVRIERE tiennent à préciser certains points :*

***Cette sélection entraîne beaucoup de déçus et de désillusion.***

***C'est sur la base du seul avis du Directeur et des chefs de service que les agents sont proposés excellents, très bons ou à revoir.***

*Cette classification avec le terme « à revoir » a un caractère péjoratif et est ressentie comme une remise en question des qualités intrinsèques de l'agent.*

***Les modalités de sélection qui profilent les candidats permettent à la Direction de s'affranchir de tout critère objectif et aboutit à des promotions à « la tête du client ».***

*FO DGFIP condamne très fermement ces dispositions qui nous sont imposées et demande le retour à des modalités de sélection s'appuyant sur des critères objectifs.*

*Dans la filière gestion publique, nous vous redemandons, comme nous le faisons depuis de nombreuses années, d'être vigilant pour ne pas oublier les petits postes comptables éloignés de la Direction.*

*Face à cette sélectivité de ces promotions, nous faisons la démonstration de la nécessité de créer des grades de fin de carrière et de prévoir de véritables plans de qualification pour permettre à chacun une évolution de carrière digne de ce nom ! Ce n'est plus seulement une revendication, mais c'est devenu une question d'égalité et de justice sociale. Cette demande est formulée avec insistance depuis plusieurs années par FORCE OUVRIERE pour tous les grades.*

*FO-DGFIP demande que figure dans tous les dossiers des candidats un rapport écrit du Directeur à l'instar de ce qui nous est donné pour les seuls candidats classés « excellents ».*

*Les élus en CAP Locale sur les listes FO demandent le retour à des modalités de sélection s'appuyant sur un barème de cotation claire intégrant un maximum de critères objectifs à définir sur un plan national.*

*Face à une sélection basée sur la subjectivité, Ils ne s'associeront pas, dans un système de cogestion, à la mise en concurrence des agents entre eux avec la Direction. Ils ne sauraient cautionner une CAP Locale qui discutera du seul mérite des agents, remettant en cause l'existence des règles de gestion statutaires.*

***Cependant, afin de défendre les intérêts des agents, les élus FORCE OUVRIERE évoqueront les dossiers des agents qui les ont saisis et exigeront des explications claires de votre part, car de nombreux candidats font les frais de vos choix et ne les comprennent pas.***

*Certains chefs de service leur feraient-ils miroiter parfois depuis plusieurs années une bien improbable promotion, dans le seul but de ne pas les démobiliser ? Tout le laisse à penser.*

***C'est pourquoi, FO demande au Directeur de prévenir par écrit les agents des 2 filières ayant fait parvenir leur candidature et non sélectionnés et de leur offrir la possibilité de le rencontrer afin qu'ils soient informés sur les motifs de leur non-sélection.***